

Compte-rendu

de la réunion intervenue le 11 janvier 2005 entre la Société des Gens de Baignade et la Ville de Québec.

Ce compte-rendu est précédé de notes prises à la suite d'un appel téléphonique du maire-adjoint à l'époque – M. Claude Larose – à la SGB le 6 janvier 2005.

Il est suivi d'une communication subséquente avec la Ville ainsi que d'une lettre du maire Jean-Paul L'Allier à Mme Pierrette Paquin.

Suivent les conclusions préliminaires de la Société des Gens de Baignade.

6 janvier 2005 : informations transmises par le maire adjoint M. Claude Larose à Léonce Naud, avant la rencontre du 11 janvier 2005 avec la Direction de l'Aménagement.

1. La Table de concertation conjointe propose un concept d'aménagement du bassin Louise en vue du 400^e anniversaire de Québec en 2008 qui exclut tout usage par des personnes d'une partie quelconque du plan d'eau et qui comporte une salle de spectacle (projet Phénix) à la tête du bassin. Dans ce concept, les quais sont refaits à neuf et deviennent une promenade. Un stationnement occupe l'espace nord-est, vis-à-vis l'actuel Marché du Vieux-Port, de l'autre côté du plan d'eau. La Ville accepte ce concept d'aménagement pour 2008 tel que proposé par la Table de concertation.
2. Cependant, dans l'esprit de la Ville, le stationnement prévu sur la rive nord-est (de l'autre côté du bassin, vis-à-vis le Marché) représente l'endroit où l'on évaluera la faisabilité technique et économique de mettre en place (présumément après les festivités de 2008) une structure de type piscine disposée à même le plan d'eau. (Ce dernier demeurerait alors fondamentalement une marina à laquelle on grefferait une vaste piscine).
3. M. Fernand Martin a été mandaté par l'Exécutif de la Ville pour nous rencontrer et nous informer de l'état du dossier et des décisions prises. Comme cela n'a pas été fait à ce jour, M. Larose m'a assuré qu'il enjoindra M. Fernand Martin de nous rejoindre dans les meilleurs délais. M. Larose a aussi précisé que la Table de concertation « fonctionne par consensus » et que le Port « ne veut rien savoir de baignade au bassin Louise » (*verbatim*).

Compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2005 avec la Ville de Québec

Contexte

N'ayant obtenu aucun suivi d'une lettre expédiée à Claude Larose en date du 11 novembre dernier, où nous demandions de pouvoir au moins présenter notre concept de réaménagement du bassin Louise à la Société du 400^e ainsi qu'aux membres de la *Table de concertation intergouvernementale* sur l'aménagement du bassin Louise mise sur pied par cette dernière (mis à part que Claude Larose m'avait dit l'avoir remise à Fernand Martin, directeur-général de l'Aménagement à la Ville, pour qu'il la remette à la Table), Louis Campagna a approché Claude Larose en décembre et moi le 6 janvier, après quoi Claude Larose a donné ordre à Fernand Martin de rencontrer notre Société dans les meilleurs délais et de nous faire le portrait actuel de la situation.

Rencontre du 11 janvier 2005

Participants Ville : Fernand Martin, André Plante (architecte du paysage)
 Louis-Daniel Brousseau (architecte)
 Francine Bégin, Directrice, Service de l'Aménagement du territoire, Division du design urbain, Architecture et Patrimoine

Participants Société : Louis Campagna, Jimmy Royer et Léonce Naud.

Objectifs de la Société

En apprendre le plus possible sur la *Table de concertation intergouvernementale sur l'aménagement du bassin Louise*, obtenir la liste des consultants engagés à un titre ou à un autre, leurs mandats, leurs coordonnées et leur production, obtenir du matériel écrit, être mis au courant du stade actuel des décisions à la Ville (caucus du RMQ, Conseil municipal...), savoir s'il y aura des consultations publiques : la population sera-t-elle appelée à donner son avis dans le choix des projets : une salle de spectacle ou bien une plage au bassin Louise ? Enfin, redemander d'être reçus par la Table de concertation sur le bassin Louise mise sur pied par la Société du 400^e.

Résultats

Il appert que c'est la Société du 400^e qui a mis sur pied la Table de concertation conjointe sur l'aménagement du bassin Louise. Ses membres représentent les administrations publiques qui possèdent des terrains sur le pourtour du bassin Louise : Fernand Martin (Ville de Québec), Jean Desautels (Parcs Canada), Marcel Labrecque (Port), Josée Laurence et Bernard Gilbert (Société du 400^e anniversaire de Québec). On a ajouté Serge Filion, directeur de l'Aménagement à la Commission de la Capitale Nationale, vu le rôle général d'aménagement régional de la CCN. Ils se réunissent en secret et même l'existence de ce groupe de fonctionnaires chargé de planifier le réaménagement du bassin Louise n'a fait l'objet d'aucune information publique.

Comment fonctionne la Table - Claude Larose et Fernand Martin ont tous deux insisté sur le fait que la Table fonctionne de manière consensuelle. Il ne s'y prend aucun vote, toute décision doit se prendre à l'unanimité. Le temps presse et la Table doit avancer rapidement dans l'élaboration des concepts de base du réaménagement du bassin Louise pour arriver à temps pour les Fêtes du 400^e en 2008.

Or, le membre de la Table qui gère à lui seul l'ensemble du bassin Louise, c'est l'Administration portuaire (APQ). Cette dernière a déclaré aux autres membres de la Table qu'il ne peut être question sous aucune considération de quelque usage public que ce soit au bassin Louise, et spécifiquement de baignade. **L'endroit est une marina, point.** (Cela correspond bien avec ce que Ross Gaudreault a déclaré récemment à un journaliste du Journal de Québec : « *Il n'y a personne qui va se baigner dans mon Port !* »). Selon nos interlocuteurs, si le Port dit qu'il ne peut être question de baignade, la Table ne se battra pas : les choses doivent avancer, vu l'urgence de 2008. À cause de l'échéancier de 2008, la Table est très pressée. La Société du 400^e ne prévoit pas de consultation publique : pas le temps...

Au sujet de la question d'une consultation publique éventuelle, les fonctionnaires de la Ville sont au courant de la lettre du maire l'Allier à l'effet que la population serait associée à cette opération

de réaménagement du bassin Louise. (Lettre en suivi à la pétition présentée à l'Hôtel-de-Ville en mai dernier par les élèves de l'école Saint-Jean Baptiste, datée du 4 octobre 2004 et adressée à l'enseignante responsable du projet Pierrette Paquin).

Appel d'offre public récent. - La Société du 400^e a été récemment en appel d'offres public pour trouver un Consortium de firmes de consultants qui soit en mesure de lui préparer un plan d'aménagement plus étoffé (un concept plus précis) avec lequel elle va être capable de présenter une demande de gros sous aux autorités fédérales et provinciales. Cette demande aurait (peut-être) été sur invitation seulement et dans ce cas n'aurait pas fait l'objet de publication. Le montant de l'étude serait en-deçà de 100 000 \$.

Le mandat qu'a donné le Comité exécutif de la Ville aux fonctionnaires municipaux est le suivant : comment on peut faire cohabiter – ou plus exactement juxtaposer – les multiples usages retenus et maintenant tenus pour acquis par les autorités: projet Phénix, Marché du Vieux-Port, marina du Port, Centre d'interprétation (réaménagé) de Parcs Canada, ainsi que de concevoir un espace possiblement aménageable dans l'avenir (après 2008 semble-t-il) pour un usage direct par des êtres humains d'une partie du plan d'eau, à la tête de l'actuel bassin. Ni la conception ni la possibilité d'un pareil aménagement n'ont fait jusqu'ici l'objet d'échanges quelconques avec les autorités portuaires.

Phénix - De son côté, le projet Phénix prévoit une sorte de trottoir flottant qui ferait office de séparateur entre la partie de tête du plan d'eau et le reste de la marina, question de pouvoir « faire quelque chose » ou encore d'occuper de quelque façon cette partie de l'espace liquide, actuellement vide et inoccupé. La superficie envisagée est à peu de choses près celle qui apparaissait dans le plan fédéral de 1981. Phénix prévoit occuper toute la tête du bassin – avec trois bâtiments – et utiliser aussi des stationnements des deux côtés du bassin, côté Marché et côté Port. Les spectacles de Phénix sont prévus avoir lieu durant l'après-midi ainsi que le soir. Le projet Phénix serait vu comme un « projet moteur », bon pour les retombées économiques régionales. Un point a été abordé brièvement : Phénix aura-t-il son financement ?

Approches de la Ville. – Les fonctionnaires ont rejoint Vincent Asselin de Montréal, qui a travaillé à mettre au point la plage du Parc Jean-Drapeau. (C'est ce même Vincent Asselin qui m'avait écrit en 1992 et qui démolissait proprement les arguments de la firme Pluram, opposée à l'époque à tout usage du plan d'eau par des personnes). Ils ont fait des calculs comparatifs, en envisageant pour les besoins de la chose la même superficie de plan d'eau que celle prévue par Phénix. Ils ont envisagé une période d'utilisation de 8 à 10 semaines, pour un bassin d'une profondeur de 1.5 mètres (!). Ils calculent une « norme » de 8.5 mètres carrés par personne (dans l'eau ou sur terre ?).

Ils ont élaboré deux cas de figure : un bassin d'une capacité maximale de 3000 usagers ou encore un bassin d'une capacité maximale de 1175 usagers. Ils ont réfléchi à savoir si l'accès serait payant ou non, à la question des stationnements (voir annexe là-dessus). Dans leur idée, le « séparateur flottant » envisagé par Phénix pourrait être (ou devenir) une digue permanente, séparant deux plans d'eau. (Dans le concept de la Ville, il ne semble guère y avoir d'espace dégagé terrestre autour du bassin prévu; pourtant, un établissement balnéaire a davantage besoin d'espace à terre que d'espace liquide proprement dit).

La Ville rappelle que le Port est propriétaire des lieux et qu'il peut faire ce qu'il veut. À cela, la SGB fait remarquer que, par un simple changement au zonage, la Ville peut éliminer le projet Phénix d'un seul coup, et que le Port devrait alors se soumettre. Nos interlocuteurs à la Ville en

conviennent facilement, la Cour Suprême du Canada ayant déjà tranché là-dessus. En ce qui a trait au Marché, la Ville aimerait que le Marché, au lieu de tourner le dos au plan d'eau comme c'est le cas à l'heure actuelle, s'ouvre largement sur le bassin, physiquement et visuellement.

Normes de stationnement. – Si la Ville applique les normes usuelles de stationnement, il n'est pas possible d'envisager une fonction « baignade » au bassin en plus du projet Phénix.

Coûts estimés. – Approximativement 14 \$ millions dans le cas d'un bassin de 3000 baigneurs et autour de 12 millions pour un bassin de 1000 baigneurs. Les coûts d'opération annuels sont estimés à quelque 100,000 dollars annuellement. (Aucun calcul de retombées économiques d'une plage en ville n'a semble-t-il été même envisagé à la Ville, alors que le projet Phénix, de son côté, est perçu comme un moteur de développement économique...).

L'économie du pourtour du bassin Louise. La Ville est consciente du fait que les revenus générés par les stationnements actuels sur le pourtour du bassin Louise servent avant tout à défrayer le fonctionnement de l'écluse. (Ceci correspond à l'analyse qu'en avait faite le Comité des citoyens du Vieux-Québec, à l'époque de la bataille d'IMAX, vers 1993).

Fin du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2005 avec la Ville.

Note subséquente

Courriel expédié à nos interlocuteurs de la Ville la journée suivant la réunion, soit le 12 janvier 2005. Nous remettons en cause la notion de normes de stationnement pour des plages situées au centre-ville. Il est adressé à l'architecte **André Plante**, avec copie à Fernand Martin, Francine Bégin et Louis-Daniel Brousseau, les trois autres participants côté Ville.

Bonjour André,

J'ai réfléchi un peu à cette question de normes de stationnement desservant des établissements balnéaires ou des plages. À ma connaissance, le concept même de telles normes dans le cas de plages en ville est pratiquement inconnu en Europe et ils s'en portent fort bien. Je vais vérifier la chose auprès de collègues français et espagnols (Barcelone, entre autres). Partout, ce qui existe en fait, ce sont des quartiers de la ville, puis le « boulevard de la mer », voie fort passante sur laquelle donnent les hôtels et commerces, puis parfois une promenade surplombant la plage, puis la plage où l'on trouve également de petits commerces (paillottes, bars et restos).

La clientèle de la plage provient de la ville, des vacanciers et des habitués des villes balnéaires. Tout ce beau monde rapplique à pied ou à vélo, parfois par le transport en commun. C'est comme cela à Dieppe, au Havre, à Portsmouth, à Nice, partout où la plage

se trouve en ville, ce qui est le cas de la plupart des anciennes villes de pêcheurs. C'est la localisation même de l'équipement balnéaire qui fait ici la différence.

À Paris, l'énorme succès de Paris-Plage – pour laquelle personne n'a même pensé au moindre stationnement – découle de ce que ses concepteurs appellent l'hyper-proximité. Une plage située en banlieue ou d'accès problématique, telle la base de Plein-air de Sainte-Foy, la plage Jacques-Cartier, même le Foulon ou Beauport, tous ces endroits nécessitent en effet des facilités de stationnement, même si on peut les atteindre à vélo ou parfois par le transport en commun.

Dans le cas du bassin Louise, le lieu est tellement central pour un équipement de cette nature que la place serait noire de monde à dix heures du matin, si l'on permet à la population d'utiliser physiquement cette ressource liquide. Seulement la présence de la piste cyclable amènerait suffisamment de monde pour remplir la plage en peu de temps.

Quant on voit ce que le propriétaire du Village des Sports de Valcartier est capable de faire au fond d'un bois, on se dit qu'on pourrait faire bien davantage avec un plan d'eau situé au centre-ville de Québec: pensons seulement aux millions de touristes qui viennent à Québec. En été, ils ont chaud et environ 20 % demandent au chauffeur de taxi : on peut se baigner quelque part ? Ces derniers répondent alors : non, c'est fermé partout. (Cette info m'a été justement transmise par un chauffeur de taxi, suite à une question de ma part).

L'exemple du Village des Sports de Valcartier, près de Québec

Le succès du Village des Sports de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous la latitude de Québec: 500 000 visiteurs par année, 500 emplois l'été et 325 l'hiver, 50 employés permanents, le tout en offrant une variété d'expériences aquatiques «dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale», selon son propriétaire Guy Drouin.

Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé au bassin Louise, un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville touristique, aujourd'hui encore interdit d'usage à la population ? Qu'arriverait-il à tant de villes littorales de France si l'accès à la plage et au bord de mer était interdit aux habitants, visiteurs et touristes ? Tel est pourtant le sort des Québécois depuis près de deux siècles, dans leur propre Capitale.

Je mets William Asselin en copie. Je crois que ces questions de plages urbaines l'intéressent toujours.

Meilleures salutations et bonne journée,

Léonce Naud



Ville de Québec

Le Maire

Québec, le 4 octobre 2004

Madame Pierrette Paquin
École Saint-Jean Baptiste
370, rue Saint-Jean
Québec QC G1R 1P2

Objet : Pétition – plage publique au bassin Louise

Madame,

J'ai lu avec intérêt la pétition que vous avez déposée lors de la séance du conseil de la ville le 21 juin 2004 proposant l'aménagement pour 2008 d'une plage publique au bassin Louise.

La Ville de Québec doit, en vertu de la Loi, adopter d'ici la fin de l'année un Plan directeur d'aménagement et de développement couvrant l'ensemble de son territoire. Le Plan directeur de la Ville conservera la mixité des usages prévus actuellement autour du bassin Louise, incluant la possibilité d'y aménager une plage publique. Il est toutefois prématuré à ce stade-ci d'affirmer qu'une plage publique y sera ou non aménagée.

La Ville entend par ailleurs poursuivre, au cours des prochaines semaines, les discussions déjà entreprises avec les autorités du Port de Québec, la Société du 400^e anniversaire de Québec et la Société des Gens de baignade, en vue de définir un projet global d'intervention dans le secteur du bassin Louise. Je peux vous assurer de la volonté de la Ville de Québec d'associer la population à cette opération de planification.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire de Québec

Original signé par :

Jean-Paul L'Allier

La ville de Québec est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
et accueille le siège social de l'Organisation des villes du patrimoine mondial

La Société des Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Québec, le 11 novembre 2004

Monsieur Claude LAROSE

Conseiller et vice-président du comité exécutif
Ville de Québec
2, rue des Jardins
Québec G1R 4S9

OBJET : présentation du projet de plage en ville aux membres du « Comité de coordination pour le réaménagement du bassin Louise ».

Monsieur le conseiller et vice-président du comité exécutif,

C'est avec intérêt, mais aussi avec inquiétude, que nous avons appris en lisant le *Journal de Québec* du 7 octobre dernier qu'un plan de réaménagement du bassin Louise est actuellement sur les planches à dessin et que « deux projets majeurs s'y font concurrence: l'installation d'une salle de spectacle ultra-moderne et l'aménagement d'une plage ». Un travail de concertation à cinq serait actuellement en cours et rejoindrait les administrations suivantes: Ville de Québec, Administration portuaire, Parcs Canada, Commission de la Capitale nationale et enfin Société du 400°. En outre, l'article signé Régys Caron nous apprend que « l'arbitrage final entre le projet de salle de spectacle de 1800 places et celui de plage préconisé par la Société des Gens de Baignade se fera à l'intérieur du comité de travail ».

Présentation du concept de plage publique

Nous suggérons que le temps presse d'une présentation officielle aux membres ce « Comité de réaménagement du bassin Louise » du projet d'un établissement balnéaire public et polyvalent à cet endroit. Est-il besoin de rappeler souvent que ce plan d'eau hyper accessible à Québec demeure formellement interdit d'accès à la population depuis sa construction de 1880 à 1885, soit depuis...125 ans ?

Notre Société a déjà présenté ce projet d'intérêt public auprès de nombreuses instances (élus régionaux, groupes citoyens, etc) et les réactions ont toujours été très positives. Nous jouissons de l'appui ferme et actif des élu(e)s directement concernés aux deux niveaux de gouvernement, soit Madame Agnès Maltais, représentante du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale et Madame Christiane Gagnon, représentante du comté de Québec à Ottawa, ainsi que d'un nombre

croissant de groupes citoyens ou de gens d'affaires. Du côté de l'administration municipale, M. Yvon Bussièrès, conseiller du district de Saint-Sacrement et président de l'Arrondissement de La Cité, appuie fermement le projet et en effectue d'ailleurs la présentation avec nous auprès de diverses instances régionales ou nationales.

Nous suggérons que cette présentation aux membres du comité de coordination sur l'aménagement du bassin Louise prenne place dans les meilleurs délais. Il s'agira d'un exposé sur support Power Point appuyé par une documentation conséquente.

Respecter un critère économique élémentaire

Il nous fera plaisir d'œuvrer avec le « Comité bassin Louise » afin que l'on parvienne à une solution qui respecte un critère économique élémentaire, celui qui prescrit de répartir de la façon la plus efficace possible une ressource rare entre différents groupes concurrents d'utilisateurs pour atteindre un maximum de rentabilité économique, sociale ou autre. C'est ainsi que la rentabilité économique ou sociale d'infrastructures publiques est fonction de leur polyvalence et de leur aptitude à satisfaire l'éventail le plus diversifié des goûts et des besoins du plus grand nombre d'utilisateurs. *Le bassin Louise ne fait pas exception à ce principe de base en économie.*

Nous espérons recevoir rapidement une réponse positive à la présente demande. Veuillez agréer, monsieur le conseiller et vice-président du comité exécutif, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Léonce NAUD, président

c.c. Jacques Amyot	Président d'Honneur de la Société
Yvon Bussièrès	Conseiller du district de Saint-Sacrement, président La Cité
Jacques Joli-Cœur	Conseiller du district Samuel-de-Champlain et maire suppléant
Agnès Maltais	Députée du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale
Christiane Gagnon	Députée du comté de Québec au Parlement du Canada
Membres du C.A.	Société des Gens de Baignade
Françoise Sorieul	Comité des citoyens du Vieux-Québec
Nicol Tremblay	Comité des citoyens et citoyennes de Saint-Sauveur
Gilles Simard	Comité populaire de Saint-Jean Baptiste
Gaston Cadrin	GIRAM (Lévis)
Jean Roberge	Président, Mouvement RIVIÈRE VIVANTE
Noémie Beaudet	École Joseph-François-Perrault
Karl-Patrick Guérard	Association des gens d'affaires – Place-Royale/Vieux-Port
Pierre Larochelle	Architecte

872, avenue Turnbull, # 2, Québec Canada G1R 2X3

☎ (1) 418. 640. 04. 06 ou 643. 92. 82 (jour) 📧 NAU@videotron.ca

www.gensdebaignade.org

Québec, le 3 novembre 2005

Bonjour M. Claude Larose,

Le 17 octobre dernier, lors d'une réunion publique (rue Salaberry) en présence de tous les candidats RMQ de l'Arrondissement de La Cité, vous avez assuré les personnes présentes que "le 25 septembre dernier, lors de la soirée d'information de la Société du 400e, la Ville a promis qu'il y aura des consultations publiques portant sur le réaménagement du bassin Louise."

Vérifications faites auprès de Fernand Martin (Ville), de Bernard Gilbert (Société du 400e) et de Jean Desautels (Parcs Canada), il ressort que la Ville de Québec, le 25 septembre dernier, n'a **pas** pris d'engagement de tenir une consultation publique sur le réaménagement du bassin Louise.

Les trois fonctionnaires sont unanimes à dire qu'il n'y aura pas de consultation quelle qu'elle soit sur le projet de Place du 400e au bassin Louise (réfection des quais et agrandissement du bâtiment de Parcs Canada). Fernand Martin me l'a assuré au téléphone, les deux autres me l'ont confirmé par écrit (voir note ci-dessous de Parcs-Canada).

Je ne doute pas un instant de votre bonne foi. Cependant, la prise de décision de ces temps-ci dans le cas du bassin Louise ne relève manifestement pas toujours des autorités municipales élues ! Quant à l'absence de consultations de la population dans le cas du bassin Louise, elle ne m'étonne pas. En fait, le contraire m'eut étonné. Elle découle d'un diktat de l'Administration portuaire. Ceux et celles qui estiment que ce plan d'eau devrait être accessible à des êtres humains et non seulement à des bateaux s'exprimeront par d'autres moyens.

GRAND MERCI AU RENOUVEAU MUNICIPAL !

Nous remercions beaucoup le Renouveau municipal de Québec (RMQ) d'avoir inscrit « Aménager une plage au bassin Louise » tout en haut des engagements électoraux des candidats RMQ de l'Arrondissement de La Cité (voir photo tout en bas). Il s'agit vraiment d'une étape importante dans la progression du concept dans les esprits. Dans les mois et les années qui viennent, nous travaillerons donc ensemble à ce projet innovateur qui fera beaucoup de sens économiquement, socialement et politiquement.

Bien à vous, et bon succès dans vos entreprises,

Léonce Naud
Québec

VOIR PAGE SUIVANTE

Subject: Réf. : **Réaménagement du bassin Louise**

Date: **Tue, 01 Nov 2005 11:23:22 -0500**

From: **Jean.Desautels@pc.gc.ca**

To: Léonce Naud <NAU@videotron.ca>

CC: **fernand.martin@ville.quebec.qc.ca**

Bonjour,

Pour répondre directement à votre question, la Ville de Québec n'a pas pris d'engagement de tenir une consultation publique sur le réaménagement du bassin Louise. La Ville, dans le cadre du plan de quartier, fera des sessions d'information publique qui se tiendront les 14 et 26 novembre prochain pour discuter de constats, d'enjeux périphériques, etc.

Pour la Ville il y a des enjeux qui sont à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autres qui sont locaux. Concernant le projet Phénix, je crois que la Ville va inviter le promoteur à présenter son projet. Au niveau de la Pointe-à-Carcy, l'administration portuaire devrait tenir une consultation sur le projet.

Je vous invite à contacter Fernand Martin à la Ville de Québec et M.Marcel Labrecque, à l'Administration portuaire.

Jean Desautels - Parcs Canada

Pour : Jean.Desautels@pc.gc.ca

cc : Marie-Josée.Bissonnette@pc.gc.ca

Objet : Réaménagement du bassin Louise

2005-10-19

Bonjour vous deux,

On m'a dit récemment que, lors de la séance d'information tenue le 25 septembre par la Société du 400e, la Ville aurait promis de tenir une consultation publique sur le réaménagement à venir du pourtour du bassin Louise. Pour ma part, je n'ai pas entendu parler de ça. À votre connaissance, la Ville a-t-elle pris un tel engagement ?

Merci pour le suivi.

Léonce Naud

Conclusions préliminaires de la Société des Gens de Baignade

Le plan portuaire visant à tuer définitivement le concept d'un usage d'une partie du bassin Louise par des personnes se poursuit donc sans anicroche:

- 1) remise à neuf des quais;
- 2) projet immobilier privé occupant l'espace présentement public en tête de bassin;
- 3) occupation physique de la surface de l'eau encore libre par de nouveaux quais flottants et utilisation de ces nouveaux quais par des maxi-yachts.

Également, comme nous l'avions prévu, conscient du caractère controversé de cette décision, le Port en fera porter l'odieux sur la Société du 400e anniversaire et l'urgence dans laquelle était cette dernière de procéder au réaménagement des lieux à temps pour 2008.

Tout cela se passe sans que la population ne soit informée de ces choix stratégiques – qui engageront plusieurs générations – et sans aucune consultation publique quant aux choix de construire une salle de spectacle privée ou bien d'aménager un établissement balnéaire public sur les rives d'une partie du bassin Louise.

Aucune considération pour les élues Agnès Maltais et Christiane Gagnon

Aucune considération ne semble avoir été tenue non plus de la volonté exprimée d'un usage public d'une partie de ce plan d'eau par des représentantes dûment élues des circonscriptions électorales concernées au niveau de l'Assemblée nationale ou encore du Parlement canadien, soit Mmes Maltais et Gagnon (fichier attaché).

Une rencontre entre la SGB et la Ville, soit avec Fernand Martin, directeur général de l'Aménagement, devrait avoir lieu incessamment.

Baignade au bassin en juin 2005 - Il est question du dimanche 19 juin pour la baignade annuelle de cette année au bassin Louise. Nous aimerions savoir au plus tôt sur qui on peut compter à cette occasion, entre autres pour en faire état publiquement lors de nos préparatifs qui débiteront incessamment. À inscrire d'ores et déjà à vos agendas...au cas où.

Bonne journée et à bientôt.

L. N. - Janvier 2005